

Comment soutenir l'Ukraine et reconstruire la paix en Europe ?

Collège des Bernardins

7 février 2023, de 19h00 à 21h30

Avec les interventions de :

- Pierre Mirel, Directeur général honoraire à la Commission européenne, Conseiller du Centre Grande Europe
- Sébastien Maillard, Directeur de l'Institut Jacques Delors
- Hugues Mingarelli, Ancien ambassadeur de l'Union européenne en Ukraine
- Bernard Guetta, Député européen

Modération par :

- Lukas Macek, Directeur du campus de Sciences PO Dijon, Chef du Centre Grande Europe

Intervention d'Hugues Mingarelli (vidéo enregistrée)

M. Mingarelli a introduit son propos en évoquant la difficulté de traiter une candidature d'adhésion à l'UE comme celle de l'Ukraine, d'une part par son statut de pays en guerre et d'autre part car une partie de son territoire est revendiqué et annexé par la Russie.

M. Mingarelli a ensuite fait un point sur les réformes qui sont engagées en Ukraine, notamment dans les domaines qui constituent les 7 critères de pré-adhésion à l'Union européenne (médias, justice, administration, fiscalité, etc). Il souligne également qu'à l'instar de son dirigeant ; Volodymyr Zelensky ; 95 % de l'opinion publique ukrainienne est favorable à l'adhésion.

M. Mingarelli ajoute que la situation des Balkans n'est pas comparable avec celle de l'Ukraine dans son processus d'adhésion, d'abord parce que le contexte politique et géopolitique est unique depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, et puis parce que la position stratégique de l'Ukraine pourrait à l'avenir en faire le pilier oriental de la sécurité européenne.

Intervention de Pierre Mirel

Dans son propos introductif, Pierre Mirel évoque la forte corruption qui était présente en Ukraine avant le début du conflit en février 2022. En réponse à M. Mingarelli, il ajoute que si de nombreuses réformes sont en cours, celle de la Justice est un travail conséquent et elle prendra du temps dans le pays avant qu'une adhésion soit envisageable.

Pierre Mirel aborde ensuite le critère économique, essentiel pour adhérer à l'Union européenne. Selon lui, l'économie de marché n'est pas en place en Ukraine et la situation actuelle ne permettrait pas aux entreprises ukrainiennes de faire face à la concurrence européenne que le marché unique implique. Une adhésion trop rapide engendrerait un effondrement de l'économie.

Pierre Mirel, en se basant sur le cas de Chypre, s'interroge sur la possibilité d'intégrer un pays coupé en deux entre les régions administrées par Kiev et celles annexées par Moscou. Il poursuit son propos en mentionnant l'article 42.7 du TFUE, autrement appelé « clause de défense mutuelle », qui oblige les Etats membres à porter assistance à l'un des leurs en cas d'attaque sur son territoire.

Pierre Mirel préconise, pour permettre à l'Ukraine d'intégrer l'Union européenne, de mettre en place une adhésion graduelle. Cette solution permettrait au pays d'intégrer les différentes consistantes de

l'Union européenne en fonction de l'avancement de ses réformes internes et de bénéficier progressivement des financements européens pour son développement et sa reconstruction.

Intervention de Sébastien Maillard

Sébastien Maillard, dans son propos introductif, contextualise la candidature de l'Ukraine en mentionnant qu'elle a eu lieu après le déclenchement de l'invasion russe sur son territoire et qu'elle a eu lieu conjointement à celles de la Moldavie et de la Géorgie. Les Etats membres ont changé de paradigme, notamment la France, en admettant que l'Ukraine avait vocation à entrer dans l'Union européenne, ce qui n'était pas unanime avant le début du conflit.

Sébastien Maillard met en évidence le caractère spécial de cette candidature, d'une part car l'économie ukrainienne est très différente de celle des autres Etats membres et d'autre part car le pays compte 44 millions d'habitants (ce qui en ferait le 5ème pays européen en nombre d'habitants derrière l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne).

Selon Sébastien Maillard, l'Europe doit anticiper les futurs élargissements et maintenir le dialogue avec les Balkans occidentaux en entretenant la dynamique d'adhésion. Afin de ne pas perdre la faveur des opinions publiques dans les pays candidats ou qui ont vocation à l'être, l'Union européenne doit penser dès maintenant à son futur (exemple de la CPE nouvellement créée et dont le second sommet sera à Chisinau – Moldavie).

Au rang des pistes évoquées, et pour compléter l'adhésion graduelle proposée par Pierre Mirel plus tôt, Sébastien Maillard évoque la possibilité de transformer le vote à l'unanimité en vote à majorité qualifiée ou la mise en place de politiques différenciées pour éviter les blocages.

Intervention de Bernard Guetta

En introduction, Bernard Guetta mentionne la frustration que la candidature de l'Ukraine crée sur d'autres pays également candidats depuis de nombreuses années mais dont le processus semble dans une impasse (Turquie, Balkans, Moldavie dans une moindre mesure compte tenu de sa candidature simultanée à l'Ukraine).

Selon Bernard Guetta, l'Union européenne devient une union politique, qui plus est depuis le mandat de Donald Trump aux Etats-Unis. Beaucoup plus protectionnistes sous son mandat, les Etats-Unis ont montré que leur protection militaire n'était pas acquise et qu'elle pouvait s'arrêter à tout moment, d'où la nécessité de créer une défense commune. Par ailleurs, il évoque les récentes crises du Covid et de la guerre en Ukraine qui ont fait prendre conscience aux Etats membres qu'il était nécessaire d'être solidaires.

Dans un contexte de tensions grandissantes entre les Etats-Unis et la Chine, Bernard Guetta insiste sur la nécessité de mettre en place une défense commune et d'investir en commun dans son développement. Selon lui, l'Europe doit évoluer et se renforcer stratégiquement pour exister entre les deux puissances hégémoniques qui dominent le monde économiquement et militairement.

Cette conférence a été suivie d'une session de questions/réponses et d'échanges entre les spectateurs et les intervenants.